

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

COMPAGNIE DE CORNOUAILLE Société par Actions Simplifiée personne morale liée à Vincent Bolloré, Conseiller du Président du Directoire de Vivendi SE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : VIVENDI SE
LEI : 969500FU4DRAEVJW7U54

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 04 avril 2024
LIEU DE LA TRANSACTION : Hors marché
NATURE DE LA TRANSACTION : Remboursement d'un financement adossé sur des actions Vivendi SE
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Autres types d'instruments financiers adossés sur des actions Vivendi SE
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000127771

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 23.5150 Euro
VOLUME : 6 378 907.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 23.5150 Euro
VOLUME : 6 378 907.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 09 avril 2024

COMMENTAIRES :

Remboursement anticipé total en espèces à intervenir le 15 avril 2024 (faculté exercée le 4 avril), pour un montant de 150 M€ adossé sur 6 378 907 actions Vivendi SE, d'un financement d'un montant initial global d'environ 400 M€, conclu le 9 avril 2015 et adossé sur 17 010 418 actions Vivendi SE, remboursable soit en espèces, soit par la livraison desdites actions (publication AMF 2015DD362999). Ce financement a fait l'objet d'un remboursement anticipé partiel en espèces le 6 juillet 2017 pour un montant d'environ 250 M€ adossé sur 10 631 511 actions Vivendi SE (publication AMF 2017DD503097). Le 18 novembre 2020, la date d'échéance de cette opération de financement, initialement fixée au 7 avril 2021, a été prorogée au 7 octobre 2025 (publication AMF 2020DD710602). 6 378 907 actions Vivendi SE étaient adossées à ce financement et 7 973 633 actions Vivendi SE étaient affectées en nantissement de ce financement. Suite au remboursement par anticipation de ce financement, les actions Vivendi SE nanties ont fait l'objet de mainlevées.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."